



LA DETTE PUBLIQUE... Ou comment mettre au pas les peuples...

La question de la dette publique, de son rôle économique ou de son poids excessif, est au cœur des discours dominants. C'est pourquoi, pour permettre à tous les militants et militantes de déconstruire ce discours, le comité régional met à disposition une note pédagogique. Elle n'a pas vocation à balayer tous les aspects de l'endettement public mais plutôt de donner quelques éléments de compréhension pour permettre le débat de fond.

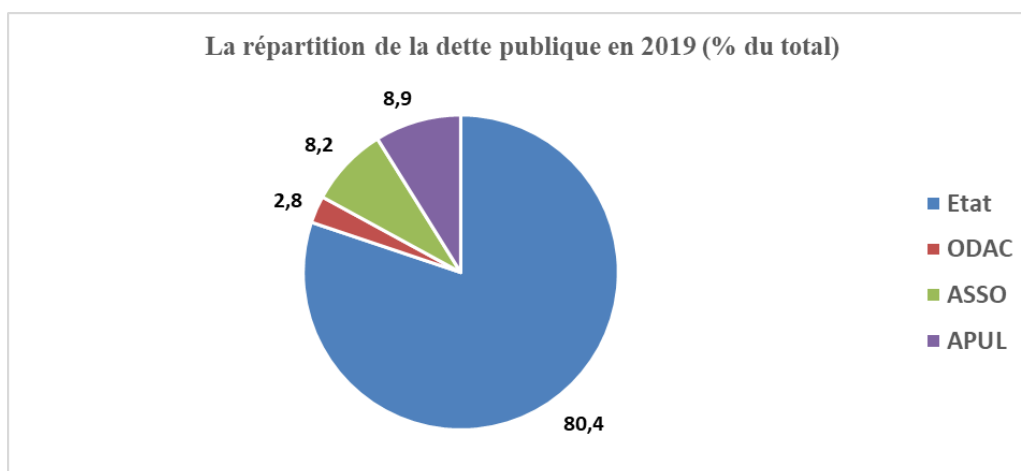
I/ Définition

Quelle est la différence entre le déficit et la dette publique ? :

Le **déficit**, c'est quand les dépenses annuelles du budget de l'État sont plus importantes que les recettes : **C'est un flux**. La **dette publique**, c'est le cumul des emprunts souscrits pour financer ces déficits : **C'est un stock**. Quand le budget de l'État est en déficit sur une année, il doit emprunter pour pouvoir rembourser ses créanciers.

A quoi correspond cette dette publique ? :

Le champ des finances publiques ne couvre pas uniquement le budget de l'État, mais l'ensemble des administrations publiques (APU), qui s'organisent en quatre secteurs : **l'État**, **les administrations publiques locales** ou collectivités locales (APUL), les **administrations de sécurité sociale** (ASSO) et les **organismes divers d'administration centrale** (ODAC).



Quel est le coût de cette dette ?

Quand l'État emprunte, il doit ensuite rembourser, avec **des intérêts**. Plus de 40 milliards d'euros d'intérêts sont ainsi versés chaque année, au titre des intérêts de la dette. C'est le deuxième poste de dépense du budget de l'État. L'enjeu est donc d'emprunter à taux le plus bas possible.

II/ Un peu d'histoire

L'histoire de la Dette est intimement liée à l'histoire de la France depuis le 16ème siècle, date à laquelle le recours aux emprunts pour financer les budgets de la royauté devient la normalité (*source : Michel Lutfalla, La "préhistoire" de la dette publique de François Ier à Waterloo*).

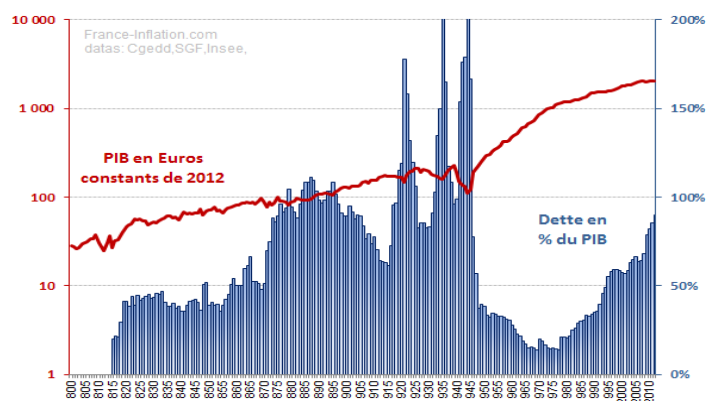
Sous l'Ancien Régime, le recours à la dette vise à couvrir des dépenses extraordinaires, notamment les guerres et les dépenses somptuaires. En 1797, la République française décide d'annuler les deux tiers du stock de dettes : c'est la « banqueroute des deux tiers ».

Pendant le XIX^e siècle, **l'État s'endette surtout pour des investissements productifs** : grands travaux, chemins de fer, etc. Les travaux publics et les investissements industriels sont considérés comme des investissements susceptibles d'être rentabilisés et amortis par la hausse de l'activité économique. La **légitimité de la dette est liée à l'idée d'assurer le développement de la production** et le positionnement de la France dans la concurrence mondiale. En 1918 et 1944, la première et la seconde guerre mondiale sont largement financées par la dette publique qui culmine à 200 % du PIB, mais le fort endettement existait depuis les années 1920.

Le 3 janvier 1973, une loi « Pompidou-Giscard » dont les dispositions vont être reconduites en 1993 sous le gouvernement « Balladur », **interdit l'accès direct à la création monétaire de la Banque de France** (via la « planche à billets ») par l'obligation pour l'État Français de **recourir pour ses emprunts aux banques privés faisant le bonheur des marchés financiers**.

A partir des années 1980, la dette publique passe de 36 % du produit intérieur brut (PIB) en 1983 à 115 % du PIB en 2020 (ministère des finances et des comptes publics).

Comme décrit le tableau suivant, l'histoire depuis deux siècles de la dette publique n'est pas un long fleuve tranquille... et n'est pas une histoire nouvelle ! il n'est pas inutile de rappeler que **le niveau d'endettement sanctionne quatre décennies d'orthodoxie néo-libérale** : la lutte contre l'inflation sur le dos des travailleurs, une fiscalité inégalitaire, le sauvetage de la finance privée par les finances publiques, les exonérations fiscales et sociales, l'austérité à tout prix....



III/ Comment est gérée la dette ?

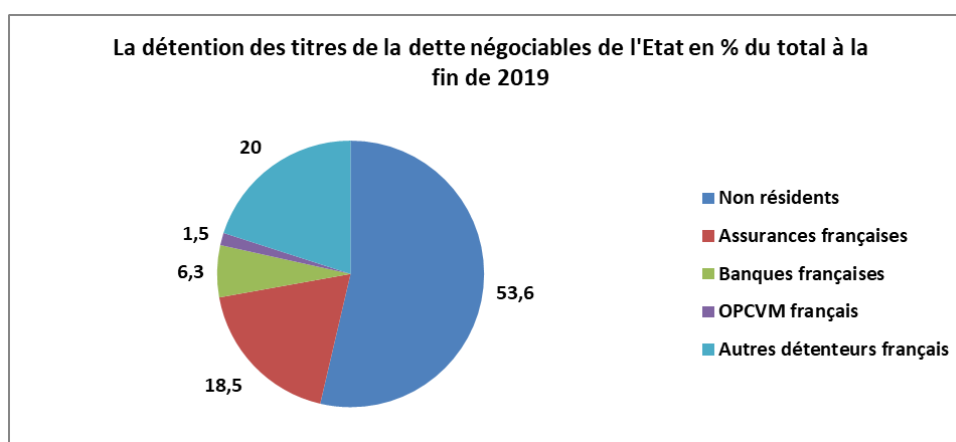
Jusqu'à la fin des années 1970, l'État se trouve en quelque sorte dans la position d'un banquier, qui se financerait lui-même. Il peut agir directement sur la monnaie et sur l'encadrement du crédit pour financer ses dépenses. L'État délivre des bons du Trésor, c'est-à-dire des titres que les banques sont obligées d'acheter, à des taux d'intérêts fixés par la puissance publique. L'État est alimenté sans cesse par l'épargne qui transite à travers des banques qui sont encore en partie publiques. L'État règne en souverain sur cet univers bancaire et financier.

Progressivement, la dette n'est plus administrée par l'État. **Elle est placée sur les marchés financiers** (voir historique plus haut), au nom du « réalisme économique » et de la soumission au capital. Cette mise sur les marchés financiers de la dette a été un choix politique et la dette française devient une marchandise comme un autre... L'État n'est plus au-dessus des marchés financiers et devient un acteur parmi d'autres du système capitaliste.

Pour mieux avoir au recours à l'emprunt et vendre sa dette, la direction du Trésor organise des "tournées" un peu partout dans le monde auprès des acteurs financiers. Le directeur du Trésor se transforme en quelque sorte en "VRP de la dette".

Les acheteurs sont un groupe de banques qu'on appelle les Spécialistes en Valeurs du Trésor (SVT). On y retrouve les principales banques françaises, allemandes ou anglo-saxonnes : BNP-Paribas, la Société Générale, Natixis, la Deutsche Bank, Goldman Sachs... Ces banques vont ensuite revendre ces titres de dette pour le compte de milliers de clients, qui souhaitent placer leur argent.

La dette est ensuite revendue. On connaît le profil général de ceux qui rachètent de la dette : des assurances, des fonds de pension, des banques centrales, des gestionnaires d'actifs. Selon l'Agence France-Trésor **les deux tiers de la dette seraient détenus par des étrangers ou par des personnes situées hors de la zone euro**, un tiers par des français, mais impossible de connaître le détail précis, cette opacité est organisée par l'État et est inscrite dans le code du commerce ! Cette gestion met en grave danger notre souveraineté...



Source Insee

IV/ Vrai ou Faux ?

L'endettement de la France est seulement public :

Non, la dette privée (ménages, entreprises) **est plus importante que la dette publique**. Elle représente plus de 133 % du PIB en France en 2019 et à 225 % du PIB mondial. A ce titre, le Haut conseil de stabilité financière et la Banque de France appellent à réglementer davantage l'accès au crédit... mais on n'en parle pas dans les médias... ou très peu.

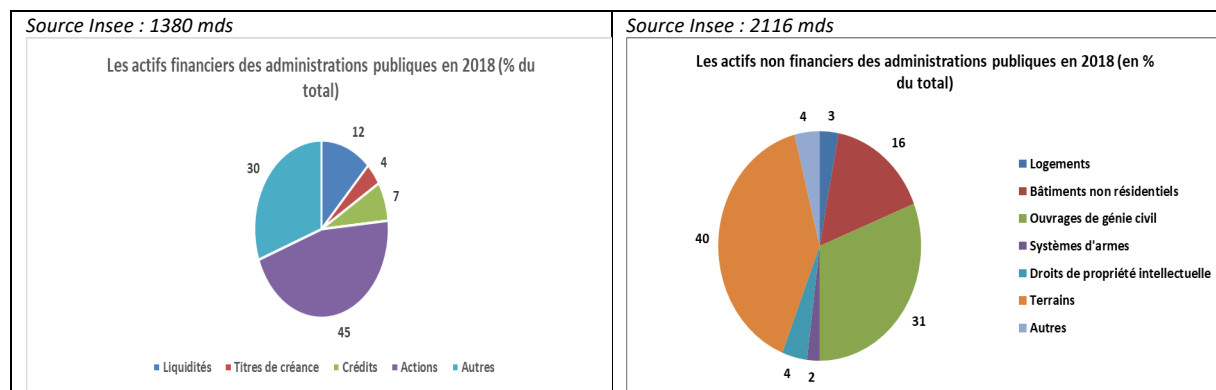
L'État peut faire faillite comme une entreprise ou comme un ménage :

La comparaison entre l'État et un ménage, ou une entreprise, n'est pas pertinente. Contrairement à un ménage ou à une entreprise, l'État peut faire rentrer de l'argent dans ses caisses par exemple en levant l'impôt. Il ne se trouve donc pas du tout dans la même situation. Quand une entreprise fait faillite, elle disparaît. **L'État, lui, est quasi-immortel ! L'État ne disparaît pas, parce qu'il doit rembourser ses créanciers mais l'État peut faire défaut sur sa dette**. On peut citer notamment l'exemple de l'Allemagne en 1953 ou entre 1975 et 2006 où pas moins de 71 pays ont fait défaut sur leurs dettes souveraines (source : Kenneth Rogoff, ancien chef économiste du FMI).

Plus récemment la Grèce a fait défaut sur sa dette en 2015... Pour autant, un État fait rarement défaut sur le montant total de sa dette. Au lieu de cela, il entre souvent dans une phase de négociation avec ses créanciers pour s'accorder sur un rééchelonnement ou une minoration de la dette, mesures souvent appelées restructuration de la dette « souveraine ».

La dette est "un fardeau" pour nos enfants et nos petits-enfants :

C'est une façon réductrice de présenter les choses. Si la dette représente un passif, la **puissance publique dispose également d'un patrimoine donc d'un actif de plus de 3400 milliards d'euros** bien supérieur au montant total de la dette. Précisons également que les titres de dette sont, en moyenne, remboursables sur une durée de 7 ans. Ce qui signifie que théoriquement calculé sur 7 ans, le montant de la dette remboursable n'est plus de 2500 milliards (2020) mais de moins de 360 milliards par an. Ce sont bien les contribuables d'aujourd'hui et non pas les générations futures qui paient les rentes d'État.

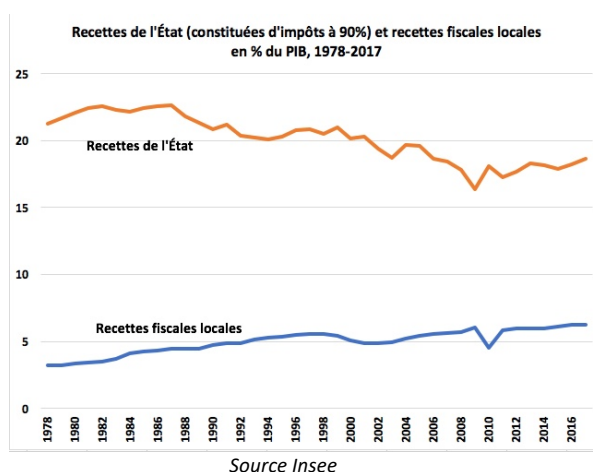


Les dépenses publiques font fait exploser la dette :

Non, depuis plus de 30 ans, **les dépenses de l'État sont restées globalement stables**. Elles ont même plutôt baissé. "Sur une trentaine d'années, exprimées, les dépenses de l'État (en proportion du Produit intérieur brut) ont plutôt diminué d'environ 3 points de PIB", explique le responsable du département des comptes nationaux à l'Insee. La crise du Covid 19 va bien évidemment changer la courbe...

Si on parle cette fois des dépenses publiques globales (pas seulement l'État), l'Insee note une augmentation de 4 à 5 points de PIB entre les années 80 et les années 2000, notamment dû à un certain nombre de transfert de compétence de l'État vers les collectivités locales.

Pour comprendre comment le déficit s'est creusé, il ne faut pas regarder que vers les dépenses mais plutôt vers les recettes qui sont constituées par les impôts et les cotisations sociales appelés les prélèvements obligatoires. Par exemple, les **recettes fiscales ont globalement baissé ces 30 dernières années, grâce aux cadeaux fait aux plus riche** (ISF, bouclier fiscal...).



Sans oublier l'évasion et l'optimisation fiscale pour la France, entre 60 et 80 milliards d'euros par an. L'autre facteur qui a fait gonfler la dette, c'est ce qu'on appelle « l'effet boule de neige », c'est-à-dire quand les taux d'intérêts de la dette sont supérieurs aux taux de croissance. Dans ce cas, emprunter coûte alors mécaniquement plus cher. Or, dans les années 1990, cet effet "boule de neige" a fonctionné à plein parce que les taux d'intérêts ont flambé.

V/ On peut faire autrement !

En premier lieu il faut **arrêter de diaboliser la dette**, elle n'est pas mauvaise en soi et tout dépend de **l'utilisation que l'on en fait, à qui on emprunte et à quel taux.**

Si elle est utilisée pour accroître les richesses matérielles et immatérielles et investir pour répondre aux besoins comme le développement des services publics, la santé, l'éducation, la recherche, le logement, l'emploi bien rémunéré, la formation, l'écologie... elle servira à une autre forme de croissance durable respectueuse des humains et des écosystèmes.

Bien utilisée, la dette servira à terme à l'accroissement de recettes fiscales et sociales par une augmentation automatique des prélèvements sociaux sur l'augmentation des salaires par exemple.

Par contre, **si l'argent emprunté sert à spéculer** sur les marchés boursiers et immobiliers, à délocaliser, à détruire des emplois, à diminuer les salaires, cela raréfiera (comme depuis des décennies) les recettes creusent les déficits et gonfle la dette. Un véritable cercle vicieux.

Suite à la crise économique déjà amorcée depuis des mois et à la crise sanitaire que nous venons de vivre, **le redémarrage de l'activité économique et sociale passera par la mobilisation d'énormes fonds publics.**

L'État a la possibilité de financer autrement ce surcroît de dépenses, c'est une question de choix politique soumis au rapport de forces.

Aujourd'hui plusieurs hypothèses gouvernementales, d'économistes, de partis politiques et autres sont envisagées et parmi elles :

- **Continuer à emprunter sur les marchés financiers**, certes les taux d'intérêts sont très bas aujourd'hui mais cette situation ne pourrait pas durer. De plus, cela ne rompt pas avec les pratiques capitalistiques et nous avons démontré la **toxicité des marchés financiers**.
- **Une mutualisation des dettes au niveau européen**, nous savons que l'UE est essentiellement une Europe de la finance dans laquelle la solidarité n'a aucune place. D'ailleurs les clés de répartition des emprunts réalisés par l'exécutif européen au nom de l'UE seront subordonnées à la continuation de « réformes nécessaires ». De plus, même mutualisée, cette dette continuera à être rachetée sur le marché secondaire auprès des banques, cela n'entravera en rien la **voracité des marchés financiers**.
- **Mobiliser l'épargne nationale** qui a fortement progressé dans la période en lançant un emprunt auprès des particuliers, une fausse bonne idée puisque là aussi ce serait un **cadeau supplémentaire fait aux grandes fortunes financières** seules en capacité d'acheter en grand nombre les bons du trésor pour en tirer profit.

A l'inverse, le comité régional de la CGT paca s'appuie sur les différents travaux de la CGT, d'associations et de partis progressistes pour faire quelques propositions :

Exiger un audit de la dette publique pour abolir la dette illégitime. Le comité international pour l'annulation des dettes illégitimes considère qu'une dette est illégitime lorsqu'elle n'a pas servi l'intérêt général mais plutôt les intérêts d'une minorité privilégiée. Pour être précis, il a défini quatre notions : dettes illégales, odieuses, illégitimes ou insoutenables. En 2014 le collectif pour un audit citoyen de la dette avait démontré que plus de la moitié de la dette Française était illégitime.

La Banque centrale européenne (BCE) contrôle la création de monnaie. Elle peut donc, en théorie, créer autant de monnaie qu'elle le désire. Cette création monétaire doit être contrôlée démocratiquement pour lui assurer une finalité sociale, écologique et économique précise. Aujourd'hui il est temps de changer les traités européens pour que **la BCE prête directement aux États** via les banques centrales nationales (Banque de France) pour rompre définitivement avec l'endettement sur les marchés financiers.

La BEC peut aussi monétiser la dette c'est-à-dire en créant de la monnaie pour racheter directement les titres aux États et non plus via le marché secondaire. Une fois rachetée, la dette pourrait être tout simplement en partie annulée sous forme de dons aujourd'hui déjà autorisés. Ces annulations doivent être faites sous conditions d'utilisation des fonds ainsi dégagés au financement par exemple de la transition écologique ou au renforcement des services publics.

Cette dette pourrait également devenir perpétuelle qui court à l'infini sans qu'il y ait remboursement du capital mais seulement des intérêts. En pratique ces dettes finissent toujours par être soldées par un remboursement du capital. Cependant, avec le temps écoulé et l'inflation, ce capital ne représente généralement plus grand-chose au bout de quelques décennies.

Mais il est aussi indispensable de **frapper très durement les spéculateurs** et mettre à contribution les institutions financières, les assurances les fonds spéculatifs par un ou des prélèvements spécifiques et coercitifs en France et à l'échelle européenne.

Il faut aussi **favoriser l'épargne populaire** (livret A, LDD, LEP...) à condition que cette épargne soit de nouveau entièrement collectée par la Caisse des Dépôts et utilisée directement pour financer des investissements de long terme en **réponse aux besoins d'utilité publique et sociale** comme le logement. *(La Banque de France a publié le montant total de l'épargne des ménages : il s'élevait à 5.367 milliards d'euros au troisième trimestre 2019).*

Sans être exhaustif, il apparaît clair que de nombreuses solutions existent pour sortir de l'hystérie autour de la question de la dette. Mais n'en doutons pas, seul le rapport de force permettra de faire bouger les lignes. Cette note se limite à la question de la dette mais il y a d'autres instruments pour sortir par le haut de cette crise et notamment la nécessaire réforme fiscale de grande ampleur qui pourra faire l'objet d'une prochaine note.